



## Liaison routière entre les RD2 et RD4 À SAINT-PAUL

25 août 2015

Mise en service de  
la voie nouvelle entre la RD2 et  
le futur pont

*Le Département aux côtés des Réunionnais*



# Préambule

Le patrimoine des routes départementales est constitué de :

- ▶ 720 km de routes, dont 430 se situent en montagne ;
- ▶ 400 ouvrages d'art ;
- ▶ 1500 murs de soutènement ;
- ▶ 2 tunnels ferrés (Ex-CFR) ;
- ▶ 182 radiers submersibles.

Au titre de ses compétences sur les routes départementales, le Conseil Départemental assure un entretien régulier de la voirie (renforcement de chaussée), la sécurise (sécurisation de falaises, réparation d'ouvrages d'art, réparation de chaussée), l'adapte (travaux de cheminement piéton, de réseaux pluviaux, etc.) et aménage le cas échéant de nouvelles voiries. Lorsque les opérations deviennent complexes (nécessité d'autorisations réglementaires par exemple), elles font l'objet d'opérations spécifiques.

**C'est le cas de la liaison RD2/RD4 qui vise à améliorer la sécurité routière sur la RD4 et à assurer un meilleur maillage routier permettant une répartition du trafic entre la RN1 et les Hauts par la création d'une liaison attractive entre la RD2 et la RD4 au niveau de la Plaine Saint-Paul.**

Lors de Commission Permanente du 15 mai 2013, les élus ont approuvé le plan de financement de l'opération de réalisation de cette liaison.



## Descriptif de l'opération

### NOTES

- ▶ La RD 4 représente l'unique desserte routière des pentes de Bois de Nèfles Saint-Paul. Cette route dessert le lycée Saint-Paul IV et traverse l'agglomération de Savanna où se concentrent les fonctions urbaines que sont : l'habitat, le commerce, l'école et les loisirs. En 2010, le trafic quotidien mesuré en traversée de l'agglomération de Savanna était de 18 630 véhicules par jour en moyenne. En raison de cette circulation importante et de la structure urbaine, des problèmes de sécurité routière et des encombrements sont régulièrement constatés lors des traversées d'agglomérations. ;
- ▶ La RD 2 dessert, quant à elle, une zone où l'urbanisation est encore faible. On note essentiellement la présence du lycée agricole. Cette route supportait en 2010 un trafic d'environ 8 360 véhicules par jour mesuré à proximité de l'Etablissement Public de Santé Mentale de La Réunion. ;
- ▶ La RD 4 se connecte au réseau routier national par l'échangeur de Savanna qui est souvent saturé, alors que la RD 2 se raccorde sur ce même réseau par l'échangeur de Cambaie qui reste sous-utilisé. Depuis l'ouverture à la circulation de la Route des Tamarins, le trafic entre ces échangeurs atteint quotidiennement un niveau de saturation. L'amélioration du maillage routier sur le réseau départemental limitera la pression sur le réseau national.



## LA LIAISON RD2/RD4 SE DÉCOMPOSE EN 4 SECTIONS

- ▶ l'aménagement de la RD2 sur une longueur de 1000 m consistant en un recalibrage de la voie existante ;
- ▶ la création d'une voie nouvelle d'une longueur de 1300 m assurant le raccordement de l'ouvrage d'art à la RD2, en rectifiant son tracé ;
- ▶ la construction d'un ouvrage d'art de franchissement de la ravine la Plaine d'une portée de 101 m ;
- ▶ la création d'une voie nouvelle d'une longueur de 200 m entre le pont et la RD 4 avec la création d'un carrefour giratoire.



## CET ITINÉRAIRE COMPREND QUATRE CARREFOURS

- ▶ un carrefour de type giratoire sur la RD2 au droit de l'accès à l'EPSMR ;
- ▶ un carrefour classique en « T » permettant la jonction entre le projet et l'ex-RD2 en dessous du lycée agricole ;
- ▶ un carrefour de type tourne-à-gauche permettant l'accès principal à l'ex-RD2 au-dessus du lycée agricole ;
- ▶ un carrefour de type giratoire sur la RD 4.

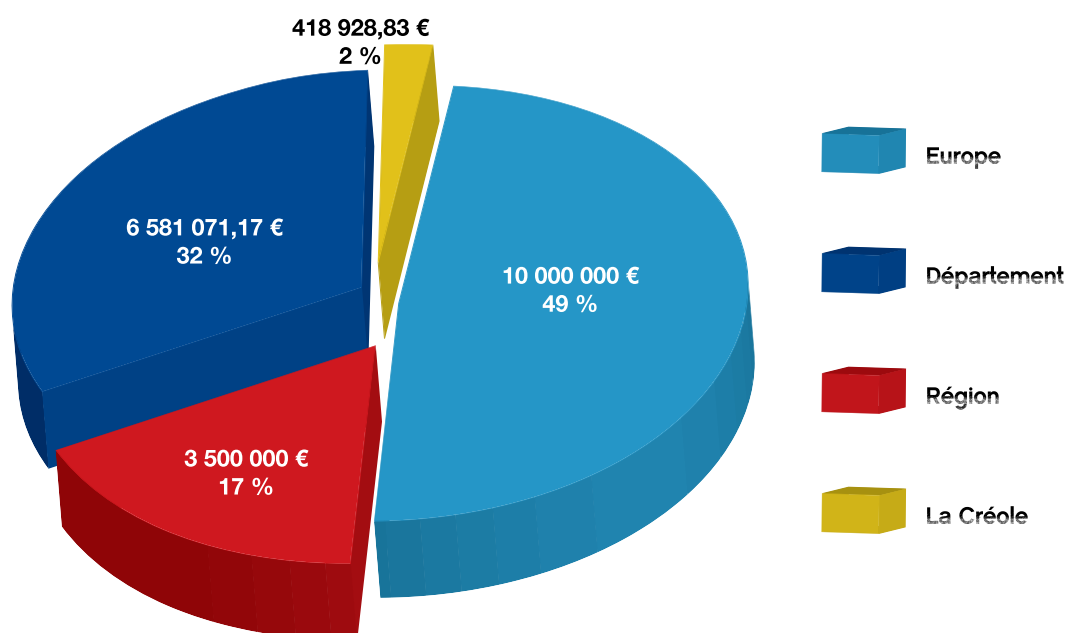


# Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à : 20 500 000 € HT et se décompose comme suit :

- ▶ Études : 1 620 000 € HT ;
- ▶ Acquisitions foncières : 950 000 € ;
- ▶ Travaux : 17 511 071,17 € HT ;
- ▶ Travaux de pose de conduites AEP pour le compte de la régie la Créole réalisés dans le cadre des marchés de travaux de la liaison RD2/RD4 : 418 928,83 € HT.

## FINANCEMENT DE L'OPÉRATION





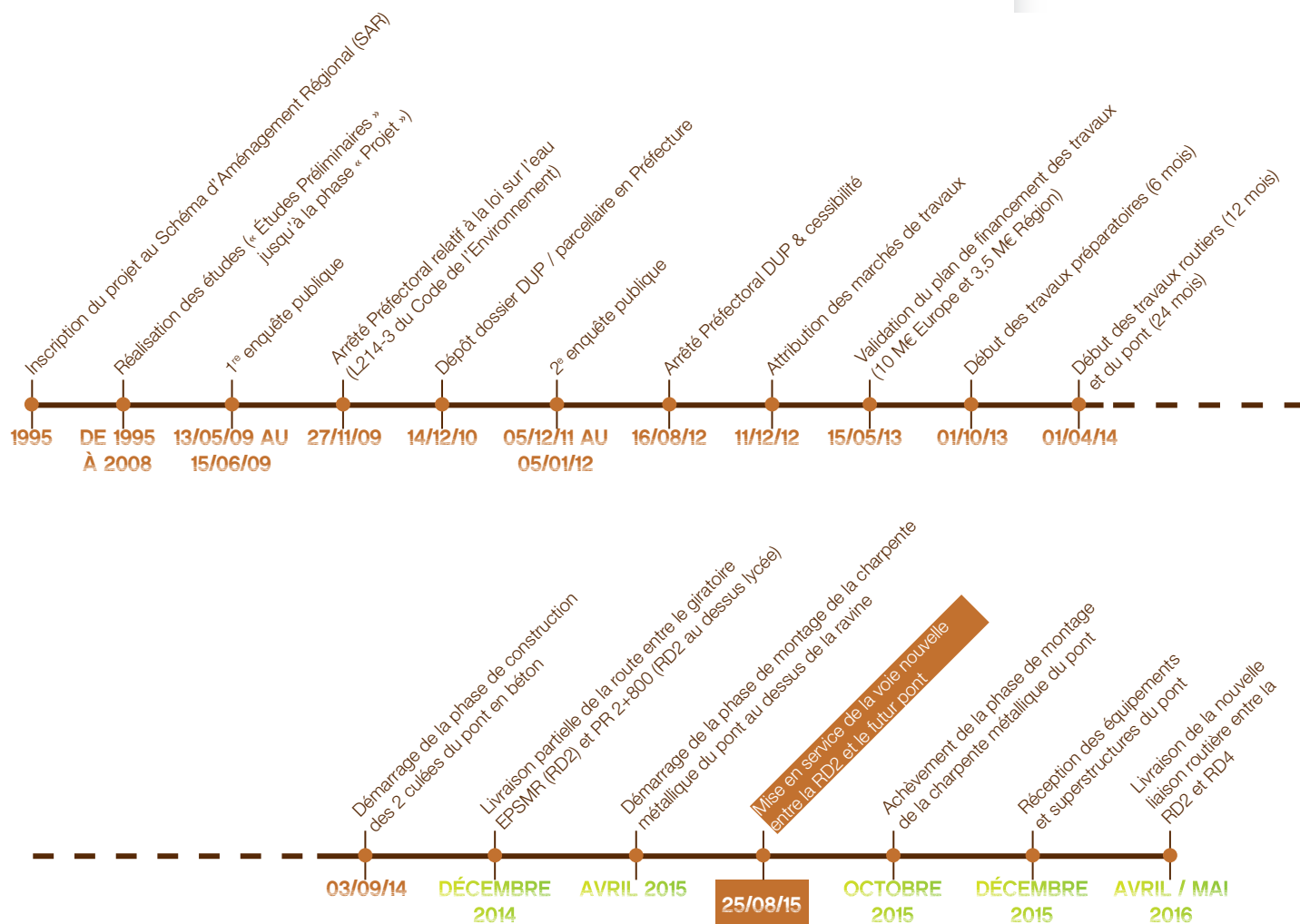
# Les intervenants

## NOTES

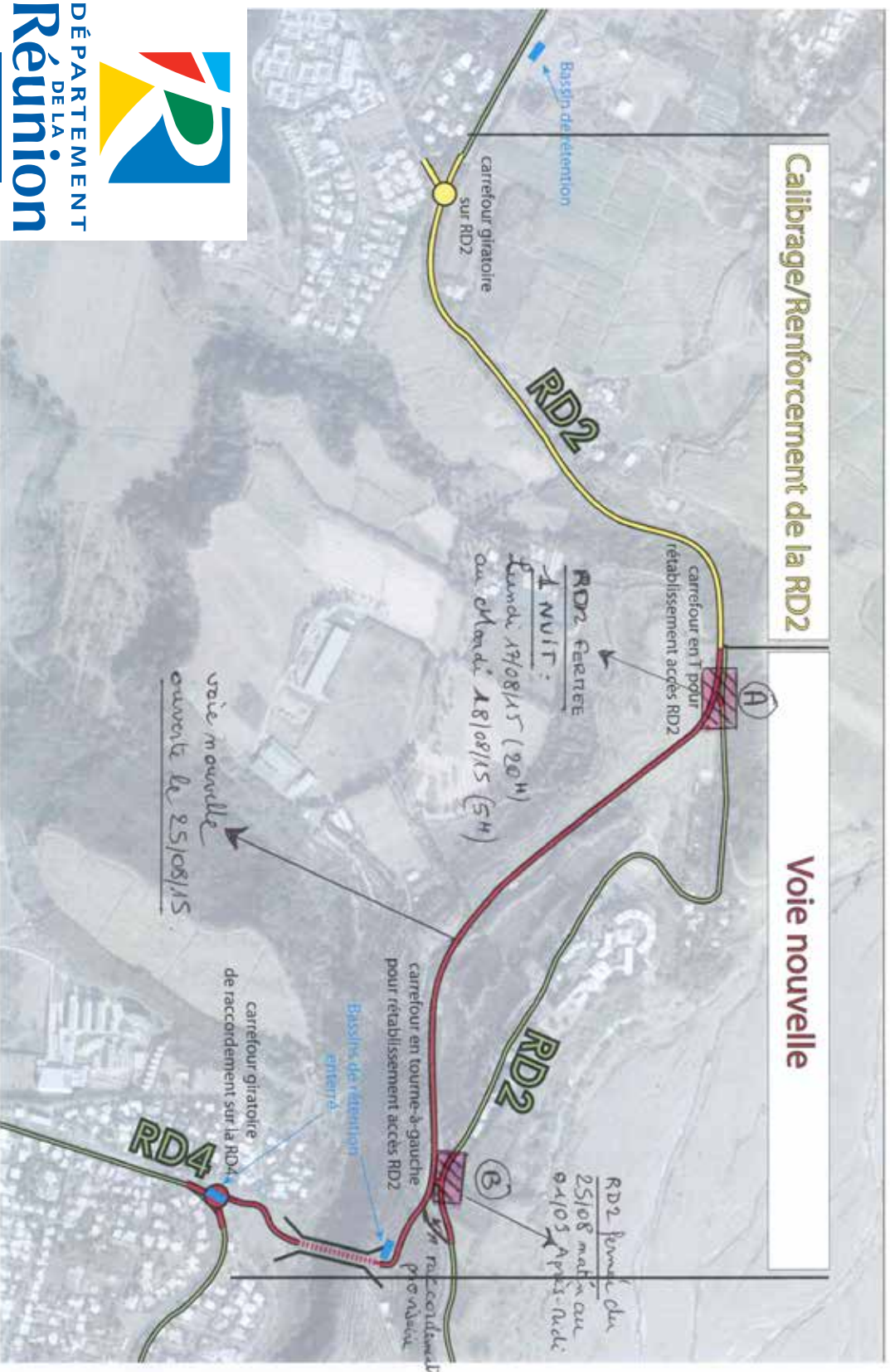
<b>Maître d'ouvrage</b>	: Conseil Départemental
<b>Conduite de Projet</b>	: DDTR/Service des Routes/Unité Conduite de Projets
<b>AMO pour l'ouvrage d'art</b>	: CETE Méditerranée
<b>Maître d'œuvre</b>	: Groupement IOA/SODEREF/BII/ SOBERCO
<b>Opérateur foncier</b>	: SEDRE
<b>Mission CSPS</b>	: PREVENTIO
<b>Suivi environnemental</b>	: SOCOTEC
<b>Contrôle extérieur Laboratoire</b>	: LACQ BTP
<b>Contrôle extérieur Géomètre</b>	: Pascal LAURENT
<b>Mesures compensatoires avifaune</b>	: SEOR



# Chronologie de l'opération



## LIAISON RD2 - RD4







© Direction de la Communication Août 2015 • Photos : D.R.



DÉPARTEMENT  
DE LA  
**Réunion**

*Le Département aux côtés des Réunionnais*

## **INFORMATIONS**

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
Hôtel du Département  
2, rue de la Source  
97488 Saint-Denis Cedex  
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99  
[www.cg974.fr](http://www.cg974.fr)